

Compte rendu du conseil municipal du 22 février 2025

Présents : Jean-Luc Coupat, Mickaël Coupat, Céline Picard, Amélie Laborde, Géraldine Faure, Claude Chaizy-Alsac.

Excusé : Marc Massacrier

Les questions suivantes ont été examinées :

Vente d'une parcelle sectionale. Après délibération, le Conseil autorise le Maire à effectuer la vente de la parcelle B218 située à Montgheol à Monsieur Paul Laurent pour la somme de 690€

Sauvegarde des données informatiques. Comme la majorité des communes d'ALF, la commune de St Eloy adhère au programme COESIO. Le coût s'élève à 25€ par mois.

Délibérations du Conseil. À la suite d'une alerte des services de l'Etat, le Conseil prend note que les délibérations doivent être signées par le Maire et la secrétaire de séance.

Règlement des boisements. Suite à l'enquête publique de fin 2024, le Conseil municipal valide la réglementation des boisements telle qu'elle est proposée par les services du Conseil départemental. Après la délibération du Conseil départemental la réglementation sera définitivement adoptée et valable pour les trente prochaines années.

Les plans sont consultables en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Site de la fontaine. Conformément à la loi, tout déboisement doit être compensé soit financièrement, soit par reboisement, soit par dépressage sur des parcelles boisées communales ou sectionnelles.

Malgré tout, les services de l'Etat ont accepté que les travaux envisagés sur ce site ayant pour objectif la préservation de la zone humide soient engagés sans compensation. Les travaux devraient débuter dès le mois d'avril.

Zone d'accélération des énergies renouvelables. Les services de l'Etat ont validé les 3 zones proposées par le Conseil municipal.

Installation de panneaux voltaïques sur le toit du local de chasse. Le projet porte sur 6-7 panneaux garantis 30 ans produisant 3Kw crête. EDF aurait obligation d'achat des surplus sur 20 ans. L'aide de l'Etat s'élèverait à 660€ perçus la première année de facturation. La commune a reçu les devis de deux entreprises référencées par le département :

OHE de Veyre-Monton : 7175,30€TTC

RVB Solaire : 7700€TTC

La première proposition est retenue sous réserve que les conditions de rachat par EDF obligation d'achat ne soient pas revues à la baisse.

Intervention des sapeurs-pompiers. Désormais la brigade de St-Dier-d'Auvergne interviendra en rang 3 sur les Amouilhauts, la Vaisse, la Faye. Celle de St-Germain-l'herm en rang 4.

Secrétariat de la mairie. Nathalie Crosnier sera en disponibilité du 1^{er} avril au 15 novembre 2025. Son remplacement sera assuré par une secrétaire du service de remplacement de la communauté de communes. .Pierrette Jury fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2025.

Cyclone Chido à Mayotte. Le conseil vote une aide aux sinistrés de Mayotte d'un montant de 500€.

Coupes de bois. Un marquage des coupes de bois par l'ONF sur le sectional de la Faye aura lieu le 27 mars.

Métier à ferrer. Maurice Perratout des Amouilhauts attire l'attention de la municipalité sur un métier à ferrer situé dans sa propriété et qui est en mauvais état. Le conseil en avertira l'association le Bon Saint Eloy dont la vocation est la protection du patrimoine.

Plan local d'urbanisme. Le Maire a demandé au président d'ALF l'organisation d'une conférence des maires sur ce sujet.

Le prochain Conseil aura lieu le jeudi **20 mars à 20heures**